

ADMINISTRATION
48, rue de la République
ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION
48, rue de la République
MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :
La Rue Grôlée. — UN MOT A
M. LE MAIRE.
A LA BOURSE DU TRAVAIL.
— Réunion des Syndicats.
Accident à la Mulaire. — TROIS
ENFANTS NOYÉS.

Conseillers de Préfecture

Il est à peine besoin de définir les fonctions que sont appelés à remplir les conseillers de préfecture. Le nombre des contribuables qui ont des contestations avec l'Etat, représenté par tous ses agents, agents du fisc ou autres, est si considérable, qu'il est à peu près inutile de rappeler que les conseillers ont précisément pour mission de vider, au mieux des intérêts des parties, suivant une vieille formule, toutes les contestations. Mais il arrive presque tous les jours, malheureusement, aux représentants du pays, députés ou sénateurs, conseillers municipaux ou conseillers généraux, des plaintes très sérieuses formulées par les justiciables contre cette magistrature administrative. On se plaint notamment, depuis très longtemps, de son organisation et de son recrutement. Vous savez que, tout récemment, M. le ministre de l'intérieur a déposé sur le bureau de la Chambre un projet qui modifie la constitution de ces conseillers. Nous en avons donné l'analyse dans l'Echo de Lyon. Nous croyons que les modifications proposées par M. Constans donneront satisfaction aux justiciables.

Mais ce n'est pas tout. Si le conseil de préfecture nommé, dans le cas particulier qui nous occupe, des experts-arbitres pour vider le différend, la situation du justiciable risque de devenir singulièrement fautive.

Si les experts-arbitres tombent d'accord tout va bien. Le malheur est qu'on ne voit que très rarement des experts se mettre d'accord dans les contestations les plus simples.

Si les experts-arbitres ne s'entendent pas sur le différend qui s'est élevé entre l'administration et l'entrepreneur, le conseil de préfecture nomme un tiers arbitre qui, à son tour, sera appelé à départager les deux premiers experts et à présenter des conclusions dont le conseil ne manquera pas de s'inspirer pour prononcer son jugement.

Or, qui choisit-on comme tiers arbitre? L'ingénieur en chef du département. Mais l'ingénieur en chef du département est, lui aussi, un représentant de l'administration! Ses conclusions seront donc tout naturellement entachées de partialité.

Ce tiers arbitre, s'écriera l'entrepreneur, c'est un représentant de l'administration qui lèse mes intérêts, et, de plus, c'est un camarade du commandant ou du colonel du génie contre lequel je plaide devant les juges nommés par l'administration. Il se moque bien de mon affaire!

Voilà les faits que nous signale notre correspondant. Ils méritent évidemment d'attirer l'attention au moment où on met en question le recrutement, le fonctionnement et l'organisation des conseillers de préfecture.

M. le ministre de l'intérieur propose de relever la magistrature administrative en assurant aux conseillers de préfecture une situation indépendante au point de vue des traitements, en faisant présider les conseils par un juge dont l'indépendance morale sera indiscutable puisqu'il n'en dépendra plus directement de l'administration.

Ces réformes sont excellentes, mais ne pourraient-elles pas les compléter en modifiant les règles relatives au choix des experts-arbitres? N'est-il pas nécessaire, indispensable, que le tiers arbitre ait une indépendance absolue aux yeux du public? Poser ces questions c'est les résoudre.

NOS DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

CONSEIL DE CABINET

Paris, 2 juillet. Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet au ministère de la guerre, sous la présidence de M. de Freycinet.

LE ROI DE GRÈCE EN FRANCE

Athènes, 2 juillet. On croit que le roi ira à Aix-les-Bains vers le 15 juillet.

M. DE FREYCINET A SAUMUR

Paris, 2 juillet. Il se confirme que M. de Freycinet visitera prochainement l'École de cavalerie de Saumur.

A cette occasion, une grande fête équestre sera donnée par les élèves au manège des écuyers.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Paris, 2 juillet. Sont nommés juges de paix : A Saint-Valier (Drôme), M. Renaud, juge de paix à Chabeuil; à Chabeuil, M. Milliat, suppléant à la Verpillière; à Mesvres (Saône-et-Loire), M. Abord, suppléant actuel.

UNE GROSSE NOUVELLE

Paris, 2 juillet. Le XIXe Siècle reçoit de son correspondant particulier de Berlin une nouvelle dont il garantit l'authenticité absolue, à savoir que le prince Victor aura, à Londres, une entrevue avec l'empereur Guillaume.

LE PRINCE DULGOROUKOW

Paris, 2 juillet. Hier soir, à onze heures, s'est éteint, à Paris, après une courte maladie et sans souffrances, le prince Wladimir Andreiwitch Dolgoroukow, aide de camp général de l'empereur de Russie, conseiller de l'empire. Il était né à Moscou en 1810. Sa carrière militaire et administrative a été brillante. Pendant un quart de siècle, il a été à la tête du gouvernement de Moscou, et il a laissé parmi ses compatriotes les plus chers souvenirs. Le czar l'honorait d'une façon particulière, et sa mort plonge dans le deuil toutes les illustrations russes.

LES CAISSES OUVRIÈRES

Paris, 2 juillet. M. Constans, ministre de l'intérieur, a conféré, ce matin, avec M. Rouvier, ministre des finances, au sujet du projet de loi sur les caisses de retraites ouvrières.

Les deux ministres vont préparer une note pour la commission du travail, en réponse à celle que M. de Guéysson a communiqué hier à la presse.

Le gouvernement déclarera, dans cette note, que le jour où le projet de loi aurait acquis son plein fonctionnement, le total des sommes capitalisées serait supérieur au chiffre indiqué par M. Guéysson.

D'après les calculs faits par l'administration des finances, ce total atteindrait seize milliards, mais il est à prévoir que ce total ne sera jamais atteint. On a, en effet, pris pour base des calculs, l'hypothèse la plus large.

Or, il paraît évident qu'il se produira, pour les caisses des retraites ouvrières, ce qui s'est produit pour les caisses d'épargne. Si tous les français versaient à la caisse d'épargne, le maximum que l'on doit verser, les caisses d'épargne recevraient, tous les ans, cinq à six milliards, et elles n'en reçoivent pas, en fait, la cinquième partie.

Une situation analogue s'établira certainement pour les dépôts des caisses de retraites ouvrières.

Quant au mode d'emploi des fonds de cette caisse, le gouvernement n'a jamais eu la pensée de limiter à l'achat de rentes françaises, il proposera de s'étendre à l'achat d'obligations de chemins de fer, du crédit foncier, de valeurs communales ou départementales, en un mot, à l'achat de toutes les valeurs solidement gagées.

La note du gouvernement indiquera d'une façon sommaire les conséquences économiques et financières qu'entraînerait le fonctionnement du projet, particulièrement en ce qui concerne la démocratisation du capital.

MANŒUVRES NAVALES

Toulon, 2 juillet. Pendant toute la journée d'hier, l'escadre a effectué au large de nouvelles évolutions de tactique.

Les réservistes se sont très bien comportés en mer et méritent les plus grands éloges.

Ces épreuves de tir et de lancement de torpille par les torpilleurs ont été fort réussies.

Ces épreuves ont eu lieu en présence d'un groupe d'officiers et d'élèves de l'École de guerre qui sont rentrés à Toulon, à bord du torpilleur 127.

Le Canina, dont nous avons fait connaître la nature des avaries, réparé sur place, avec les seuls moyens du bord, ses dégâts matériels et sera prêt à prendre la mer demain.

Le torpilleur 65, commandé par le lieutenant de vaisseau Testot-Ferry, s'est heurté contre le

quai du Petit-Port, à la Tour-Saint-Louis, et est rentré à Toulon; on l'a échoué sur cale où il restera jusqu'à lundi.

Autour du Parlement

La propriété foncière

Paris, 2 juillet. La section juridique de la commission extra-parlementaire du cadastre a adopté aujourd'hui, à l'unanimité, la proposition de M. Edouard Millaud, ayant pour objet d'assujettir à la publicité, tous les actes et faits modificatifs de la propriété foncière, sans distinguer entre les actes translatifs et les actes déclaratifs.

Le comité de rédaction des sous-commissions a été chargé de préparer un texte de la résolution prise à ce sujet.

Le droit d'accroissement

M. Rouvier, qui, conformément au désir de la commission du budget, avait retiré le projet qu'il avait présenté relativement à la perception du droit d'accroissement sur les biens de mainmorte, vient de déposer un projet qui est d'un caractère plus général et s'applique à tous les contribuables.

Actuellement, la perception des droits proportionnels suit les sommes et valeurs de 20 francs en 20 francs inclusivement et sans fractions.

Pour éviter les conséquences les plus dures de l'application des tarifs actuels, le ministre des finances propose de calculer la perception de franc en franc pour les sommes de valeur inférieure à 20 francs et de 10 francs en 10 francs pour les sommes et valeurs supérieures à 20 francs.

La perte qui résulterait de cette réforme pour le Trésor serait de 800,000 francs, mais, dit M. Rouvier, on réaliserait un dégrèvement très équitable qui aurait en outre l'avantage de rendre le calcul des droits plus commode pour les contribuables et les agents du Trésor.

Le ministre ajoute que la loi projetée n'aurait pas d'effet rétroactif et que les droits acquis au Trésor avant sa promulgation seraient liquidés suivant la loi du 27 ventôse an IX, parce qu'une dérogation donnerait un traitement plus favorable aux contribuables en contravention ou en retard qu'à ceux qui se seraient régulièrement libérés.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 2 juillet. Contrairement aux craintes générales, les députés sont venus ce matin à la séance plus nombreux qu'on pouvait le supposer; ils étaient plus de la moitié.

L'explication de ce phénomène réside dans ce fait qu'une question vraiment grave va s'agiter dans cette séance. Il s'agit de rien moins que de l'avenir de la viticulture française. Les représentants des départements du Midi ne pouvaient donc faire défaut.

D'autre part, les députés des régions du Nord et de l'Ouest, qui sont surtout des industriels, ne pouvaient laisser le champ libre aux champions de la vigne. Voilà pourquoi, comme des adversaires qui ont à vider une grosse querelle, tant de gens se sont levés si matin.

PREMIÈRE SÉANCE

La première séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Floquet.

La Chambre reprend la discussion du régime des boissons.

Le Régime des Boissons

M. Jamais, rapporteur, continue son discours de mardi.

Il dit que les vins étrangers ont un traitement de faveur par rapport aux vins français, et qu'il y a lieu de faire disparaître cette prime.

Il arrive à la question de la taxe qui n'est, dit-il, que de 20 0/0. Il s'attache à établir que ce droit est à peine compensateur des

sacrifices faits pour la reconstitution des vignobles.

On a parlé de l'intérêt du consommateur, mais la différence de prix profite beaucoup plus au commerce qu'au consommateur lui-même.

Le prix du vin, au début, a subi un accroissement continu sans qu'on ait eu à tenir compte ni du droit de douane, ni du chiffre de production.

M. Millerand dit qu'il faut se préoccuper de nos relations avec les puissances étrangères, au point de vue commercial et des résultats que produira l'élevation et des droits de douane. On nous reprochera en frappant, comme on a déjà fait, certains de nos produits de droits prohibitifs.

L'orateur combat les propositions de la commission des douanes dans l'intérêt des consommateurs auxquels on veut donner du vin cher, après leur avoir donné déjà de la viande chère et du pain cher.

M. Develle, ministre de l'Agriculture, fait observer que les droits proposés par le gouvernement, pour protéger les viticulteurs, sont équitables et légitimes, mais la commission, suivant lui, a dépassé la mesure. Le droit de 50 centimes par degré, proposé par le gouvernement, est suffisant; il ne représente pas moins de 25 0/0.

M. Méline, président de la commission des douanes, soutient les droits proposés par elle, qui non-seulement ne sont pas excessifs, mais sont à certains égards insuffisants.

Il plaide avec chaleur la cause des propriétaires de vignes qui souffrent depuis tant d'années et signale les droits vraiment exorbitants qu'ont mis sur les vins l'Allemagne, l'Autriche, la Russie, la Grèce, etc.

La clôture de la discussion est prononcée.

LE VOTE

Le président met aux voix la première partie du projet de résolution de la commission ainsi conçue : Jusqu'à 11 degrés exclusivement, c'est-à-dire jusqu'à 10 degrés 9.

La Chambre se prononce pour l'adoption à la majorité de 316 voix contre 222, sur 538 votants.

La deuxième partie de l'article ainsi conçue est mise aux voix : Les droits sont fixés de la manière suivante : Un droit de 20 francs, au tarif général, par degré alcoolique et par hectolitre alcoolique, et un droit de 0 fr. 70 au tarif minimum, par degré alcoolique et par hectolitre de liquide.

Ces droits sont adoptés à la majorité de 311 voix contre 228, sur 539 votants.

Après l'adoption des droits proposés sur les vinaigres, cidres et poirés, la séance est levée à midi moins vingt.

SÉANCE DU SOIR

La séance est reprise à deux heures du soir.

M. Lechevallier demande que le droit sur les pommes cerasées soit fixé à deux francs, ainsi que la commission l'a accepté.

La Chambre adopte le surplus des droits proposés sur les boissons.

M. de Jouffroy d'Abbans trouve le droit sur les raisins frais trop élevé.

Le Droit de Fabrication

M. le rapporteur maintient la proposition de la commission : 20 francs et 30 francs, et le vote émis sur le droit relatif à la fabrication du vin.

Il ajoute que le droit de fabrication pourra être supprimé.

M. Millerand prend acte de cette déclaration et dépose un amendement tendant à l'abrogation de l'article 7 de la loi du 18 juillet 1886.

M. Déandres demande que cet amendement soit renvoyé à la discussion de la loi de finances.

M. Jamais déclare que le droit de fabrication ne doit pas se superposer au droit de douane; seulement on ne peut abroger la loi, car il faut maintenir les formalités de la surveillance.

M. de Ramel fait observer qu'il ne peut y avoir de surveillance efficace que si on maintient un droit de fabrication quelconque.

M. Lecour demande qu'il soit bien établi que le droit de fabrication et la prise en charge continueront à avoir lieu et la surveillance à s'exercer.

M. Develle déclare que le gouvernement adopte la proposition de M. Millerand sur l'abrogation de l'article 7 de la loi sur les raisins secs, tout en maintenant le surplus.

M. Lecour demande que l'article de la loi de finance, du 17 juillet 1889, ne soit pas applicable aux raisins secs entrant directement dans la consommation pour servir à la confection de piquettes ou de boissons de ménage.

M. Jamais répond que c'est la disposition budgétaire qu'il faut renvoyer à la discussion du budget.

M. Vileu qui dépose un amendement similaire, insiste dans le même sens que M. Lecour.

M. Peytral croit qu'il vaudrait mieux ne pas augmenter les droits et se contenter de ceux proposés par le gouvernement.

M. de Ramel renonce à parler sur les boissons non dénommées, il se propose de soutenir son amendement à un autre moment.

La Chambre adopte la proposition de la commission et l'amendement est renvoyé à la commission du budget.

M. Jules Delafosse au gouvernement de prendre des mesures pour réprimer la fraude, en ce qui concerne les pommes à cidre.

Cotons en Laine

La Chambre passe au n° 141 (Coton). M. Blin de Bourdon développe un amendement tendant à établir un tarif uniforme pour les cotons en laine des Indes orientales et de la Chine 35 francs égrenés, et d'ailleurs, 40 francs; non égrenés, 12 francs.

M. Delahaye développe un amendement tendant à établir sur le coton en laine des droits de 25 francs au tarif maximum et de 20 francs au tarif minimum. L'orateur soutient la nécessité du droit sur le coton, droit éminemment compensateur. Les cultivateurs français délaissent aujourd'hui la culture du lin et du chanvre, à cause de l'importation des textiles étrangers. La population rurale de ce seul chef, perd chaque année 21 millions de salaires. Or, sous le prétexte de conserver 13 millions de salaires, les industriels ont compromis une somme beaucoup plus considérable, provenant des salaires agricoles. Cette fois, l'intérêt dominant est du côté des intérêts des champs. Le droit sur les cotons s'impose.

M. Graux, rapporteur, dit que le gouvernement et la commission sont d'accord pour demander l'entrée en franchise.

M. Blin de Bourdon se rallie à l'amendement de M. Delahaye.

Cet amendement est mis aux voix et repoussé par 462 voix, contre 83, sur 545 votants.

Les propositions de la commission (exemptions), sont adoptées.

Les deux premiers paragraphes, n° 142 (coton), sont adoptés.

Les Primes au lin

Le rapporteur demande à la Chambre de discuter la question des primes, comme encouragement à la culture du lin, avant la question des droits.

M. Lechevallier combat cette proposition et demande à la Chambre de discuter d'abord les droits sur les lins.

M. Graux, rapporteur, dit que la commission est unanime pour demander le système des primes. Il est naturel que ce système ait la priorité.

M. Vileu appuie les observations du rapporteur et demande qu'on commence par les primes.

Cette proposition est adoptée et l'urgence sur la question des primes est prononcée.

La discussion générale est ordonnée.

M. Develle, ministre de l'Agriculture, dit qu'il est dans un embarras dont il va faire la Chambre juge.

Il avait proposé d'inscrire au budget une somme d'un million pour encourager la culture du lin; la commission du budget, elle,

bien d'ailleurs que le commissaire et sa troupe attendraient sur le quai une capture qui ne pouvait plus leur paraître douteuse, et il espérait rejoindre son frère avant qu'ils eussent reconnu leur erreur.

Plein de confiance et d'ardeur, il pesait de toute sa force sur les rames, et, quoiqu'il ne s'y prit pas très adroitement, il gagnait au vent peu à peu et il distinguait bientôt, malgré l'obscurité, de grandes masses de rochers noirs. Il redoubla de vigueur et d'énergie, mais la mer devenait de plus en plus dure et la côte semblait reculer à mesure qu'il avançait.

Une heure se passa dans cette lutte désespérée, et le fugitif sentit qu'il était à bout de forces. Essayer d'aller plus loin, c'était perdre en tentatives inutiles un temps précieux. Mieux valait s'en remettre au hasard.

Il entra les avirons et se laissa dériver vers une terre plate, qui n'était certainement pas celle qu'il cherchait, mais où le vent et le courant devaient le porter en quelques minutes.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 3 Juillet (59)

Le Forçat Colonel

PAR Fortuné DU BOISGOBEY

PREMIÈRE PARTIE

— Il a son compte, monsieur le commissaire, dit un sergent en portant respectueusement une main à son shako et en montrant de l'autre une large tache de sang sur les dalles du quai.

— Il est peut-être touché, mais il n'est pas mort, répondit le chef, car je l'ai vu sauter à l'eau, la tête en avant, comme un nageur qui prend son élan.

— Alors, il se sera noyé, dit à demi-voix le sergent. On ne va pas loin d'un temps pareil avec une balle dans le corps.

— Je le vois! cria tout à coup un garde-chiourme qui avait dirigé au large la lumière de son fanal.

En effet, à plus de cinquante brasses du bord, sur la mer faiblement éclairée, apparaissaient par intervalles la tête et les épaules d'un homme. Il fendait l'eau vigoureusement, mais il n'avancait pas très vite, parce qu'il avait contre lui le vent et le courant.

La clarté de la lanterne illuminait l'écumée blanche des vagues qui se brisaient

autour de lui, mais parfois il disparaissait complètement entre deux montagnes liquides, car la tempête était alors dans toute sa force et la houle du large se faisait sentir jusqu'au fond de la rade.

Les fusils s'étaient abaissés dans la direction du nageur, et les soldats cherchaient un point de mire à la lueur tremblante des falots.

— Ne tirez pas, cria le commissaire, nous l'avons vivant; voici le canot!

En effet, l'embarcation se rapprochait, et on entendait déjà le bruit cadencé des avirons. Il était probable que les deux hommes qui le montaient avaient aperçu eux-mêmes le fugitif, car ils manœuvraient évidemment pour lui couper la retraite, et ils devaient le gagner de vitesse dans un temps assez court. Le commissaire les encourageait du geste et de la voix, et les gardes-chiourmes suivaient avec curiosité cette chasse à l'homme sans pouvoir y prendre part.

Il n'y avait pas d'autre embarcation à proximité, et la lutte se trouvait forcément circonscrite entre le nageur et les deux rameurs du canot. Le groupe resté sur le quai ne pouvait aider à la poursuite qu'en éclairant la mer, et quand le forçat eut remonté au large quelques brasses de plus, il se trouva hors de la portée des falots. L'obscurité était profonde et la chasse cessa d'être visible au moment où elle devenait surtout étonnante.

Coignard lutta avec l'énergie du désespoir. Il était excellent nageur, mais le jeûne qu'il venait de subir l'avait considérablement affaibli; de plus, une balle lui avait effleuré la cuisse, et cette blessure, quoique légère, lui faisait per-

dre beaucoup de sang. Il sentait ses forces l'abandonner peu à peu et il voyait le canot se rapprocher rapidement.

D'ailleurs, il avait sauté à l'eau pour éviter les coups de fusil et pour tâcher d'aborder, en se cachant, à un des escaliers du quai, mais il connaissait trop peu la rade pour espérer de gagner à la nage l'anse du Mourillon, où son frère l'attendait.

Dans le projet d'évasion qu'il avait combiné d'abord, il comptait arriver au rendez-vous par terre, sauf à nager de temps en temps, s'il le fallait, pour tourner un obstacle, mais la brusque surprise du commissaire avait dérangé tous ses plans. Il avait fui par instinct du côté de la mer et sa seule chance de salut était de ne pas être aperçu. Du moment qu'il était découvert, il devait être repris. Sa capture, il le comprenait parfaitement, n'était plus qu'une question de temps.

Aussi, il résolut de ne pas s'épuiser en efforts inutiles et de tenter un autre moyen. Il lui était venue une idée d'une hardiesse presque insensée et son projet ne pouvait guère réussir que par l'excès même de son audace.

A la lueur douteuse des fanaux, Coignard avait pu distinguer que deux hommes seulement montaient le canot qui le poursuivait. Le fugitif se dit qu'en usant de ruse il ne serait peut-être pas impossible de s'emparer de l'embarcation, et, une fois maître de l'embarcation, de gagner le Mourillon avant qu'on pensât à le poursuivre. C'était une dernière chance à essayer et l'instant paraissait propice. Vingt brasses à peine séparaient

le nageur du canot et le quai était complètement hors de vue.

La lutte allait donc se passer sans témoins et, s'il triomphait, Coignard n'avait plus qu'à profiter de l'obscurité pour pousser au large. Il jeta son va-tout. Par un vigoureux élan, il éleva au-dessus de l'eau son buste tout entier et il jeta un cri déchirant, un véritable cri d'agonie!

— A moi! Au secours! Je me noie!

Ces mots dominèrent le bruit de la rafale et arrivèrent aux deux matelots, qui, en ce moment, touchaient presque le nageur. Ils le virent agiter les bras et disparaître; puis les vagues se refermèrent sur lui en bouillonnant.

Le canot s'arrêta à la place où il venait de couler. Le marin qui tenait la barre venait de la mettre en travers; l'autre avait rentré les avirons et se penchait sur l'avant pour tâcher de découvrir le noyé.

— Le corps va remonter, cria celui qui était assis à l'arrière; tâche de l'attraper quand il reparaitra pour que nous ne perdions pas la prime.

Trente secondes s'écoulèrent ainsi. Le canot, qui présentait le flanc à la tempête bondissait sur la lame et les deux matelots, courbés sur le bordage, se tenaient prêts à saisir le cadavre.

Tout à coup une forme noire se dressa sur l'arrière et, avant d'avoir pu se relever, l'homme qui tenait le gouvernail, brusquement poussé par le dos, fut lancé à la mer. L'autre, serré à la gorge par deux mains vigoureuses, essaya de résister et de saisir l'agresseur, mais la respiration lui manqua, il lâcha prise et, soulevé par les jambes et par le collet

de sa veste, il alla rejoindre son camarade au fond de l'eau.

Cette incroyable attaque avait été si rapide que les vaincus n'eurent pas le temps de jeter un cri, et avant qu'ils reparussent à la surface, le canot, enlevé par deux coups de rame énergiques, avait disparu dans la nuit.

L'entreprise désespérée de Coignard avait eu un plein succès. Il avait plongé à propos, et, en nageant entre deux eaux, il avait bien calculé son élan pour sortir précisément à l'arrière du canot. Le reste n'avait été qu'un jeu, et grâce à sa force et à son adresse, il avait eu bon marché des deux marins occupés à explorer la mer.

Il avait donc échappé à une mort presque certaine, mais son évasion était loin d'être accomplie. L'ex-général était un nageur remarquable, mais il n'avait pas pas l'habitude de manier l'aviron, et ce n'était pas chose aisée que de se diriger sans gouvernail contre une houle énorme.

Ce n'était du reste, ni la seule ni la plus grave difficulté. Coignard savait que l'anse du Mourillon était située dans l'est et vers l'entrée de la rade, mais il n'avait aucune donnée précise sur la route à suivre pour y arriver.

Il n'y avait cependant pas à hésiter. Il fallait à tout prix s'élever au large, laisser ensuite porter dans l'est, aborder la première côte venue et se traîner de rocher en rocher jusqu'au lieu du rendez-vous.

La nuit était très sombre et la mer très bruyante. Il ne devait pas être difficile de ramper sur la grève sans être vu et sans être entendu. Coignard comptait

(A suivre.)

Après un échange d'observations entre MM. Boulanger, Hervé de Saisy, Mauguin et Jacques, le chiffre de 1,500,000 fr. est adopté par 169 voix contre 88.

M. Pauliat développe un amendement disant que les secours ne pourront être distribués qu'à des français.

Après les explications de M. Constans, M. Pauliat retire son amendement et l'ensemble de la loi est adopté par 181 voix contre 2.

L'EXPOSITION DES CHAMPS-ÉLYSÉES

Paris, 2 juillet. Ce matin, à dix heures, a eu lieu, au palais de l'Industrie, la distribution des récompenses décernées par le jury aux artistes de l'Exposition des Champs-Élysées.

L'adoption des articles

La Chambre passe à la discussion des articles du projet. Les deux premiers paragraphes de l'article unique, portant ouverture d'un crédit de 2,500,000 francs, pour des primes aux cultivateurs de lin et de chanvre sont adoptés.

A Travers l'Enseignement

L'œuvre scolaire, qui, avec l'œuvre militaire, est assurément la partie la plus belle, la plus méritoire, la plus profonde et la plus durable de la tâche accomplie par la République, va de jour en jour à son complet achèvement.

L'amendement Fairé

M. Fairé, rapporteur, dit que pour les cultivateurs peignés, la commission réclame un droit de 8 fr. et de 6 fr. et s'agit de faire pour le chanvre peigné ce qu'on a fait pour la laine peignée.

Matières minérales

La Chambre passe ensuite aux matières minérales. Les chiffres proposés par la commission sur le n° 172, marbres statuaires ou autres, sont adoptés, ainsi que les chiffres proposés sur les n° 173, albâtre; 174, pierres gemmes; 175, agates; 176, cristal de roche.

LES RETRAITES

La note de M. Paul Guieysse. — L'avis du rapporteur. — Le sentiment de la commission. — Véritable caractère des observations. — L'emploi des fonds. — Les chemins de fer. — Réponse du gouvernement. — Les sociétés privées.

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Nous croyons pouvoir indiquer, jusqu'à présent, ce que sera, dans ses grandes lignes, la réponse du gouvernement.

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Nous croyons pouvoir indiquer, jusqu'à présent, ce que sera, dans ses grandes lignes, la réponse du gouvernement.

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Nous croyons pouvoir indiquer, jusqu'à présent, ce que sera, dans ses grandes lignes, la réponse du gouvernement.

LES RETRAITES

La note de M. Paul Guieysse. — L'avis du rapporteur. — Le sentiment de la commission. — Véritable caractère des observations. — L'emploi des fonds. — Les chemins de fer. — Réponse du gouvernement. — Les sociétés privées.

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Nous croyons pouvoir indiquer, jusqu'à présent, ce que sera, dans ses grandes lignes, la réponse du gouvernement.

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Nous croyons pouvoir indiquer, jusqu'à présent, ce que sera, dans ses grandes lignes, la réponse du gouvernement.

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Nous croyons pouvoir indiquer, jusqu'à présent, ce que sera, dans ses grandes lignes, la réponse du gouvernement.

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Nous croyons pouvoir indiquer, jusqu'à présent, ce que sera, dans ses grandes lignes, la réponse du gouvernement.

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Nous croyons pouvoir indiquer, jusqu'à présent, ce que sera, dans ses grandes lignes, la réponse du gouvernement.

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Nous croyons pouvoir indiquer, jusqu'à présent, ce que sera, dans ses grandes lignes, la réponse du gouvernement.

ler la libre action des citoyens et assurer le progrès social par le plein épanouissement des énergies individuelles.

L'Agitation Ouvrière

La grève d'Angers Angers, 2 juillet. La grève des ouvriers cordonniers d'Angers est générale.

Dépêches Diverses

Paris, 2 juillet. CONDAMNATION DU BEY DE TUNIS

La première chambre du tribunal civil de la Seine a rendu hier un jugement par lequel il s'est rendu compétent pour statuer sur la contestation existant entre le bey de Tunis et les héritiers de Ben Aïad.

UN SCANDALE A MARSEILLE

Marseille, 2 juillet. Une affaire très grave vient de se passer à Marseille. Il s'agit de la fuite du fondé de pouvoirs de la trésorerie générale des Bouches-du-Rhône, M. Octave Baret, qui a disparu depuis trois jours en emportant une somme de 450,000 francs.

TERRIBLE DRAME DE FAMILLE

Limoux, 2 juillet. Un drame terrible s'est passé hier. Un nommé Astouric, marchand de chevaux, séparé de sa femme depuis longtemps, vint la retrouver hier matin chez les époux Revel, qui lui avaient loué une chambre.

UN VILLAGE INCENDIÉ

Gap, 2 juillet. Un violent incendie, dû à l'imprudence de quelques enfants, a détruit lundi matin, à 8 heures, 30 maisons du village de Nayettes, en Valgaudemar.

ÉTRANGER

Le Congrès postal Vienne, 2 juillet. Une soirée a été donnée hier par le maire de Vienne à l'hôtel de Ville, en l'honneur des membres du congrès postal.

ÉTRANGER

Six lépreux avaient été expulsés des établissements chinois de la Colombie anglaise par leurs compatriotes; ils cherchèrent un refuge auprès des blancs et furent transportés par les soins du gouverneur dans un flot du district de Géorgie.

ÉTRANGER

Le courrant de lave augmente et menace de déborder dans le ravin de Vetrana, derrière l'observatoire.

ÉTRANGER

Le général Arnoux, le nouveau gouverneur des Invalides, est très connu à Lyon, où il exerça de 1880 à 1883, le commandement d'une brigade.

ÉTRANGER

Le général Arnoux, le nouveau gouverneur des Invalides, est très connu à Lyon, où il exerça de 1880 à 1883, le commandement d'une brigade.

ÉTRANGER

Le général Arnoux, le nouveau gouverneur des Invalides, est très connu à Lyon, où il exerça de 1880 à 1883, le commandement d'une brigade.

ÉTRANGER

Le général Arnoux, le nouveau gouverneur des Invalides, est très connu à Lyon, où il exerça de 1880 à 1883, le commandement d'une brigade.

ÉTRANGER

Le général Arnoux, le nouveau gouverneur des Invalides, est très connu à Lyon, où il exerça de 1880 à 1883, le commandement d'une brigade.

ÉTRANGER

Le général Arnoux, le nouveau gouverneur des Invalides, est très connu à Lyon, où il exerça de 1880 à 1883, le commandement d'une brigade.

California, suivant les tremblements de terre qui ont ébranlé, la semaine dernière, toute la partie méridionale de la Californie.

Les socialistes anglais et Guillaume II

Les autorités de Scotland-Yard ont été informées que les socialistes et les anarchistes résidant à Londres se proposent de faire à l'empereur d'Allemagne une réception hostile quand il visitera vendredi prochain, le lord-maire.

LES SOCIALISTES ANGLAIS ET GUILLAUME II

Les autorités de Scotland-Yard ont été informées que les socialistes et les anarchistes résidant à Londres se proposent de faire à l'empereur d'Allemagne une réception hostile quand il visitera vendredi prochain, le lord-maire.

LES SOCIALISTES ANGLAIS ET GUILLAUME II

Les autorités de Scotland-Yard ont été informées que les socialistes et les anarchistes résidant à Londres se proposent de faire à l'empereur d'Allemagne une réception hostile quand il visitera vendredi prochain, le lord-maire.

LES SOCIALISTES ANGLAIS ET GUILLAUME II

Les autorités de Scotland-Yard ont été informées que les socialistes et les anarchistes résidant à Londres se proposent de faire à l'empereur d'Allemagne une réception hostile quand il visitera vendredi prochain, le lord-maire.

LES SOCIALISTES ANGLAIS ET GUILLAUME II

Les autorités de Scotland-Yard ont été informées que les socialistes et les anarchistes résidant à Londres se proposent de faire à l'empereur d'Allemagne une réception hostile quand il visitera vendredi prochain, le lord-maire.

LES SOCIALISTES ANGLAIS ET GUILLAUME II

Les autorités de Scotland-Yard ont été informées que les socialistes et les anarchistes résidant à Londres se proposent de faire à l'empereur d'Allemagne une réception hostile quand il visitera vendredi prochain, le lord-maire.

LES SOCIALISTES ANGLAIS ET GUILLAUME II

Les autorités de Scotland-Yard ont été informées que les socialistes et les anarchistes résidant à Londres se proposent de faire à l'empereur d'Allemagne une réception hostile quand il visitera vendredi prochain, le lord-maire.

LES SOCIALISTES ANGLAIS ET GUILLAUME II

Les autorités de Scotland-Yard ont été informées que les socialistes et les anarchistes résidant à Londres se proposent de faire à l'empereur d'Allemagne une réception hostile quand il visitera vendredi prochain, le lord-maire.

LES SOCIALISTES ANGLAIS ET GUILLAUME II

Les autorités de Scotland-Yard ont été informées que les socialistes et les anarchistes résidant à Londres se proposent de faire à l'empereur d'Allemagne une réception hostile quand il visitera vendredi prochain, le lord-maire.

LES SOCIALISTES ANGLAIS ET GUILLAUME II

Les autorités de Scotland-Yard ont été informées que les socialistes et les anarchistes résidant à Londres se proposent de faire à l'empereur d'Allemagne une réception hostile quand il visitera vendredi prochain, le lord-maire.

LES SOCIALISTES ANGLAIS ET GUILLAUME II

Les autorités de Scotland-Yard ont été informées que les socialistes et les anarchistes résidant à Londres se proposent de faire à l'empereur d'Allemagne une réception hostile quand il visitera vendredi prochain, le lord-maire.

LES SOCIALISTES ANGLAIS ET GUILLAUME II

Les autorités de Scotland-Yard ont été informées que les socialistes et les anarchistes résidant à Londres se proposent de faire à l'empereur d'Allemagne une réception hostile quand il visitera vendredi prochain, le lord-maire.

LES SOCIALISTES ANGLAIS ET GUILLAUME II

Les autorités de Scotland-Yard ont été informées que les socialistes et les anarchistes résidant à Londres se proposent de faire à l'empereur d'Allemagne une réception hostile quand il visitera vendredi prochain, le lord-maire.

LES SOCIALISTES ANGLAIS ET GUILLAUME II

Les autorités de Scotland-Yard ont été informées que les socialistes et les anarchistes résidant à Londres se proposent de faire à l'empereur d'Allemagne une réception hostile quand il visitera vendredi prochain, le lord-maire.

Ces rues qui servent de repaires aux filles publiques et aux aimables gentlemen qui les protègent sont, chaque nuit, le théâtre de rixes, que la police, naturellement, est impuissante à maîtriser.

LA GRÈVE DE L'ARBRESLE

Une réunion publique avait été organisée hier, au sujet du renvoi de l'usine Chartron, d'une ouvrière coupable d'avoir fait circuler une liste de souscription en faveur des victimes de la grève.

LA GRÈVE DE L'ARBRESLE

Une réunion publique avait été organisée hier, au sujet du renvoi de l'usine Chartron, d'une ouvrière coupable d'avoir fait circuler une liste de souscription en faveur des victimes de la grève.

LA GRÈVE DE L'ARBRESLE

Une réunion publique avait été organisée hier, au sujet du renvoi de l'usine Chartron, d'une ouvrière coupable d'avoir fait circuler une liste de souscription en faveur des victimes de la grève.

LA GRÈVE DE L'ARBRESLE

Une réunion publique avait été organisée hier, au sujet du renvoi de l'usine Chartron, d'une ouvrière coupable d'avoir fait circuler une liste de souscription en faveur des victimes de la grève.

LA GRÈVE DE L'ARBRESLE

Une réunion publique avait été organisée hier, au sujet du renvoi de l'usine Chartron, d'une ouvrière coupable d'avoir fait circuler une liste de souscription en faveur des victimes de la grève.

LA GRÈVE DE L'ARBRESLE

Une réunion publique avait été organisée hier, au sujet du renvoi de l'usine Chartron, d'une ouvrière coupable d'avoir fait circuler une liste de souscription en faveur des victimes de la grève.

LA GRÈVE DE L'ARBRESLE

Une réunion publique avait été organisée hier, au sujet du renvoi de l'usine Chartron, d'une ouvrière coupable d'avoir fait circuler une liste de souscription en faveur des victimes de la grève.

LA GRÈVE DE L'ARBRESLE

Une réunion publique avait été organisée hier, au sujet du renvoi de l'usine Chartron, d'une ouvrière coupable d'avoir fait circuler une liste de souscription en faveur des victimes de la grève.

LA GRÈVE DE L'ARBRESLE

Une réunion publique avait été organisée hier, au sujet du renvoi de l'usine Chartron, d'une ouvrière coupable d'avoir fait circuler une liste de souscription en faveur des victimes de la grève.

LA GRÈVE DE L'ARBRESLE

Une réunion publique avait été organisée hier, au sujet du renvoi de l'usine Chartron, d'une ouvrière coupable d'avoir fait circuler une liste de souscription en faveur des victimes de la grève.

LA GRÈVE DE L'ARBRESLE

Une réunion publique avait été organisée hier, au sujet du renvoi de l'usine Chartron, d'une ouvrière coupable d'avoir fait circuler une liste de souscription en faveur des victimes de la grève.

LA GRÈVE DE L'ARBRESLE

Une réunion publique avait été organisée hier, au sujet du renvoi de l'usine Chartron, d'une ouvrière coupable d'avoir fait circuler une liste de souscription en faveur des victimes de la grève.

LA GRÈVE DE L'ARBRESLE

Une réunion publique avait été organisée hier, au sujet du renvoi de l'usine Chartron, d'une ouvrière coupable d'avoir fait circuler une liste de souscription en faveur des victimes de la grève.

LA GRÈVE DE L'ARBRESLE

Une réunion publique avait été organisée hier, au sujet du renvoi de l'usine Chartron, d'une ouvrière coupable d'avoir fait circuler une liste de souscription en faveur des victimes de la grève.

SÉNAT

LA SÉANCE

Paris, 2 juillet. La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Le Royer.

LA SÉANCE

M. Boulanger lit un rapport supplémentaire sur le crédit de 1,500,000 fr. en faveur des victimes de l'invasion des sauterelles en Algérie.

LA SÉANCE

M. Bonnet, rapporteur, explique la portée de la loi, qui est de mettre fin à la vente des vins plâtrés.

LA SÉANCE

M. Edmond Magnier, sur l'article 3, défend un amendement portant que ne seront pas considérés comme vins plâtrés, les vins naturels contenant un gramme et au-dessous de sulfate de potasse ou de soude, et demande que les fûts les contenant n'en portent pas les indications en gros caractères.

LA SÉANCE

M. Bonnet, rapporteur, répond que la prescription de la loi n'atteint que le plâtre surajouté.

SÉNAT

LA SÉANCE

Paris, 2 juillet. La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Le Royer.

LA SÉANCE

M. Boulanger lit un rapport supplémentaire sur le crédit de 1,500,000 fr. en faveur des victimes de l'invasion des sauterelles en Algérie.

LA SÉANCE

M. Bonnet, rapporteur, explique la portée de la loi, qui est de mettre fin à la vente des vins plâtrés.

LA SÉANCE

M. Edmond Magnier, sur l'article 3, défend un amendement portant que ne seront pas considérés comme vins plâtrés, les vins naturels contenant un gramme et au-dessous de sulfate de potasse ou de soude, et demande que les fûts les contenant n'en portent pas les indications en gros caractères.

LA SÉANCE

M. Bonnet, rapporteur, répond que la prescription de la loi n'atteint que le plâtre surajouté.

LA CRISE OUVRIÈRE A VIENNE

Vienna, 2 juillet. Nous avons promis d'aller jusqu'au bout, nous poursuivons donc notre étude et nous parlerons aujourd'hui de la question des logements, aussi habilement traitée par M. le député-maire que celles qu'il a précédemment résolues.

LA CRISE OUVRIÈRE A VIENNE

Vienna, 2 juillet. Nous avons promis d'aller jusqu'au bout, nous poursuivons donc notre étude et nous parlerons aujourd'hui de la question des logements, aussi habilement traitée par M. le député-maire que celles qu'il a précédemment résolues.

LA CRISE OUVRIÈRE A VIENNE

Vienna, 2 juillet. Nous avons promis d'aller jusqu'au bout, nous poursuivons donc notre étude et nous parlerons aujourd'hui de la question des logements, aussi habilement traitée par M. le député-maire que celles qu'il a précédemment résolues.

En droit français : De la condition des propriétés riveraines des grandes routes.

La distribution des récompenses de la Société nationale d'agriculture de France, a eu lieu sous la présidence de M. Develle. Parmi les récompenses décernées, voici celles qui concernent notre région.

La rue Grôlée

UN MOT A M. LE MAIRE

« On a vingt-quatre heures pour mûrir ses juges, » dit un vieux proverbe ; il y a déjà quarante-huit heures que M. le maire de Lyon a jugé irresponsables ses collaborateurs à l'administration municipale, et non seulement M. le docteur Gailleton n'a pas été maudit, mais aucun des intéressés n'a encore protesté.

Heureux maire !... Ah ! si nous n'étions, à l'Echo de Lyon, aussi respectueux du caractère du premier magistrat municipal, nous aurions déjà demandé à M. le docteur Gailleton en quoi consistent toutes ces responsabilités qu'il revendiquait pour lui seul, avec tant de gaieté de cœur, à la séance de mardi dernier.

Nous aurions ajouté qu'il n'avait pas le droit de les assumer, ces responsabilités, qu'elles appartiennent à ceux qui, au mépris des contrats intervenus, des engagements pris vis-à-vis de la chambre syndicale du bâtiment, n'ont pas craint de faciliter les projets cupides des concessionnaires et de compromettre ainsi les intérêts de la ville.

A ceux-là seuls appartiennent les responsabilités. Que leurs fautes relèvent de la négligence, qu'elles relèvent de l'incurie, peu importe.

Enfin, nous aurions pu dire à M. le docteur Gailleton que nous sommes loin des Parlements où le maître entrait, botté et cravaché à la main, et criait : « L'Etat c'est moi ! » Quoique sans bottes et sans cravache, M. le maire n'a pas le droit de dire : « La ville de Lyon, c'est moi ! »

Non, ce sont tous les contribuables. Et, certes, ce disant, nous n'aurions obéi à aucune sollicitation d'un entrepreneur quelconque, éconduit par M. Duchez ou par M. Ferrand.

Nous tenons à le déclarer bien haut à M. le maire : à l'Echo de Lyon, nous ne cérons à aucun ressentiment personnel ; le journal ne subit et n'a à subir les inspirations d'aucun entrepreneur déconvenu ; dans toute la campagne contre les projets Ferrand l'Echo n'a épousé les ressentiments personnels d'aucun.

C'est peut-être très habile de propager que l'Echo de Lyon, dans sa campagne de la « Rue Grôlée » obéit ou doit obéir à l'inspiration d'un entrepreneur dont il dépendrait ; mais un pareil argument serait peu digne d'un diplomate et d'un magistrat municipal de l'habileté et de l'envergure de M. Gailleton.

Aussi ne croyons-nous pas à ce qui nous est raconté chaque jour de la mauvaise humeur de M. le maire à notre égard. Non ! ce n'est point par amitié, par rancune, ou par obéissance à n'importe qui, que nous avons entrepris la campagne contre les agissements des concessionnaires de la rue Grôlée, mais bien parce que nous sommes aussi jaloux que M. Gailleton des intérêts et de la grandeur de notre cité lyonnaise.

Cette campagne, nous la continuerons, en dépit des médisances et des calomnies ; prêts à féliciter sincèrement M. le maire, si, comme il en a pris l'engagement, il fait respecter les intentions formelles de la majorité du conseil, qui sont celles de la population ; mais prêts aussi à lui rappeler, si cela était nécessaire, qu'on n'administre pas, continuellement, avec des habiletés, des promesses et des actes d'autorité, dignes des plus beaux temps de l'ordre moral. Ceci dit, nous revenons aux collaborateurs de M. le Maire, collaborateurs visés dans la discussion, à la séance de mardi dernier.

Leur attitude est appréciée d'une manière étrange ; l'intervention de M. le maire, pour les couvrir, motivait des explications nettes et précises ou « la remise du tablier ».

Si l'anarchie — pour nous servir de l'expression de M. le maire — qui a signalé la fin de la séance de mardi, a empêché ces explications, nous voulons croire qu'avant la prochaine réunion du conseil municipal ces irresponsables collaborateurs de M. le maire auront su comprendre leur devoir.

P. F.

LES GARÇONS BOULANGERS

Deux cents ouvriers boulangers se sont réunis dans l'après-midi, à la Bourse du Travail.

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence du citoyen Bret aîné. Le citoyen Jacquillon énumère les travaux du syndicat depuis la dernière réunion, tenue le 27 juin. La chambre syndicale a demandé au secrétaire de la Bourse du Travail de lui af-

fecter trois pièces qui serviraient de bureau de placement. On sait que les placeurs logent et nourrissent les garçons sans emploi, de façon à les avoir nuit et jour sous la main, à la disposition des patrons boulangers.

Le bureau de placement de la chambre syndicale, afin de pouvoir offrir les mêmes avantages aux patrons, les engage à venir et lutter à armes égales contre les placeurs de profession, doit, lui aussi, avoir en permanence plusieurs ouvriers prêts à travailler.

La réponse de la Bourse du Travail a été affirmative. A partir d'aujourd'hui, un appartement de trois pièces, avec entrée indépendante et donnant rue Frochot, sera mise à la disposition des ouvriers boulangers.

Une pièce sera occupée par le gérant, les ouvriers qui se seront fait inscrire au syndicat, logeront dans les deux autres. Le bureau du syndicat a également demandé un local à la Mairie et ses délégués doivent aller aujourd'hui chercher la réponse.

Le citoyen Jacquillon dit en terminant que M. le maire lui a promis de sévir énergiquement contre les placeurs qui ne s'acquiescent pas aux obligations qui leur sont imposées.

Le citoyen Cote, secrétaire de la Bourse du Travail, préche l'union et l'énergie ; si les garçons boulangers se groupent autour du syndicat, ils triompheront facilement du placement. Il assure aux membres de la corporation que l'annuaire de la Bourse du Travail ne leur fera pas défaut.

Le citoyen Charpentier, conseiller municipal, félicite le syndicat d'avoir installé un bureau de placement dans de bonnes conditions et l'assure de la sympathie de la municipalité. L'orateur préche également l'union ; c'est en se serrant les coudes, en se coalisant, en refusant d'entrer en relations avec les placeurs, que les ouvriers verront triompher leurs légitimes revendications.

Il les engage à se grouper avec les autres employés de l'alimentation, à faire une active propagande au dehors. Votre cause est juste, vous avez pour vous le public, la presse, et, je l'espère, le conseil municipal, qui ne fera aucune difficulté à voter un crédit de quelques centaines de francs, pour vous permettre d'installer un bureau de placement dans des conditions telles qu'ouvriers et patrons seront obligés de s'y rendre.

« Faites de la propagande, soyez unis, actifs et énergiques, et sans sortir de la légalité, vous triompherez. Plusieurs citoyens demandent ensuite la radiation du bureau du syndicat d'un garçon accusé d'avoir sollicité du travail chez un placeur. Le jeune homme incriminé nie le fait, et l'assemblée nomme deux délégués chargés de procéder à une enquête sur son cas.

Le citoyen Baux lit le règlement de la gestion et demande à l'assemblée de nommer un gérant. Un citoyen fait observer que l'on n'est pas en nombre et qu'il y a lieu de renvoyer cette nomination à une prochaine séance.

L'assemblée se rallie à cette proposition et charge, toutefois, le citoyen Jacquillon de remplir les fonctions de gérant jusqu'à ce qu'un choix définitif soit fait. La séance est levée à 6 heures.

A LA BOURSE DU TRAVAIL

L'administration de la Bourse du Travail avait convoqué, hier, les bureaux des syndicats qui y adhèrent pour : 1° entendre la lecture du rapport relatif au fonctionnement des bureaux de placement ; 2° entendre les explications des administrateurs sur la partie financière ; 3° prendre une décision relative à la demande d'un syndicat mixte qui réclame un local dans la Bourse ; 4° entendre la lecture du rapport trimestriel.

La séance est ouverte à 9 heures par le citoyen Cocholat, président, assisté des citoyens Blanchat et Gerlier, assesseurs ; M. le maire, secrétaire.

Le citoyen Péronin fait l'appel des représentants des syndicats ; 62 sont présents.

Le citoyen Cote énumère les services rendus au prolétariat par les bureaux de placement gratuits installés depuis le 6 avril à la Bourse.

Du 6 avril au 30 juin il y a eu 3,000 demandes d'emploi, 940 offres et 809 ouvriers placés gratuitement.

Les placeurs, eux, auraient commencé par imposer un droit d'un franc à chacun des 3,000 demandeurs, soit 3,000 fr. ; pour ceux placés, ils auraient pris un minimum de 5 fr., soit pour 809, 4,045 fr., d'où une somme totale de 7,045 fr.

Le bureau de placement gratuit de la Bourse, a donc fait à la classe ouvrière l'économie de cette somme.

Le citoyen Cote, en présence des résultats acquis, conclut que les placeurs pourront être, à bref délai, remplacés par les chambres syndicales ouvrières au plus grand profit des travailleurs.

Le citoyen Péronin donne ensuite des explications au sujet de la partie financière, de la dépense et des crédits affectés à la Bourse du Travail.

L'orateur rappelle que le 7 juin dernier, le maire a déposé sur le bureau du conseil municipal un rapport disant que sur le crédit de 40,000 francs affecté à la Bourse, il ne restait, au bout de quatre mois d'exercice, que 89 francs, et que l'administration de la Bourse n'avait, malgré ses réclamations, apporté aucune pièce justificative de ses dépenses.

L'administration de la Bourse a immédiatement protesté contre ces insinuations et adressé la lettre suivante à chacun des conseillers municipaux :

Messieurs les conseillers, La commission exécutive de la Bourse du Travail ayant pris connaissance du rapport déposé par M. le Maire, sur le bureau du conseil municipal, relatif au fonctionnement de la Bourse du Travail, rapport publié par le Nouvelliste de ce matin, à l'honneur de vous exposer qu'il y a lieu de rectifier ce rapport en rétablissant les faits tels qu'ils sont.

Lorsque l'administration de la Bourse du Travail prit possession de l'immeuble, le bureau avait à s'entendre avec M. le Maire, pour définir de quelle façon les rapports communs s'échangeraient. Pour les dépenses, point culminant du rapport, M. le Maire nous dit que tous les comptes seraient présentés à la comptabilité municipale qui nous indiquerait les règles à suivre pour leur établissement et leurs présentations ; elle a reçu les états de dépenses de fournitures établis sans observations, donc légitimes et justes.

Pour les fonds mis à la disposition de la Bourse du Travail, une justification de dépenses d'un compte s'élevant à la somme de 540 fr. 55 sur 1,800 fr. reçus, a été également présentée à la comptabilité comme elle l'avait indiqué, la justification a été reçue, bonne, puisque la recette municipale est enregistrée en compte sans aucune observation.

Nous ne pouvions prévoir que ces justifications étaient insuffisantes, puisque ceux à qui M. le Maire nous avait adressés s'en contentaient. Il eût été bien plus simple de nous signaler ce que nous avions à faire, que de nous le laisser deviner.

Une partie du restant en caisse aurait été justifiée depuis longtemps, si on n'avait pas arrêté notre secrétaire. Du reste, ce dépôt sera effectué dans la journée de demain.

Nous sommes donc étonnés que le rapport mentionne des observations qui ne nous ont jamais été faites. Voici pour les finances.

Aux termes de l'article 41 du règlement de la Bourse, un rapport trimestriel doit être présenté à la municipalité ; ce rapport financier, ainsi qu'un résumé des travaux, a été déposé entre les mains de M. le maire lui-même, dès la première dizaine d'avril, par notre secrétaire, qui pria M. le maire de lui retourner avec les instructions nécessaires si ce rapport n'était pas suffisant ou n'aurait pas la forme voulue. Aucune observation n'est venue à cet égard au secrétariat, nous pensons qu'il est selon les formes. Le second rapport trimestriel parviendra à M. le maire au commencement du mois suivant.

Relativement au résumé de fin de mois, M. le maire nous en a dispensés, parce que notre bulletin officiel lui paraissait suffisant, il devait, du reste, nous avertir du contraire. A cet égard, nous n'avons également reçu aucune observation.

En conséquence, M. le maire et MM. les conseillers, nous vous prions de définir exactement de quelle façon nous devons procéder, puisque d'après le rapport de M. le maire, nous ne sommes pas en règle. Mais nous vous prions surtout de nous la faire connaître à nous-mêmes, car nous ne pourrions pas plus la deviner maintenant que précédemment. Nous vous demandons de nommer une commission qui viendra contrôler tous nos livres, afin que nous ne restions pas sous le coup d'une accusation imméritée, et pour que vous sachiez bien que loin de fuir le contrôle, nous le recherchons.

Le citoyen Péronin ajoute qu'il tient ses comptes à la disposition de l'administration municipale. Il dit qu'il a écrit à la municipalité, lui demandant de faire examiner ses dépenses par une commission de contrôle, et qu'on ne lui a pas répondu.

« Si la municipalité refuse de nommer cette commission, je vous prierais de la désigner vous-mêmes. Cette proposition est adoptée et l'assemblée désigne les citoyens Moreux, Kormann, Courtois, Perrin Helion et la citoyenne Chaboud, pour procéder à cette opération.

Le trésorier de la Bourse, le citoyen Lafort, énumère les dépenses faites, et ajoute que toutes les fois qu'il s'est présenté à la Recette municipale pour toucher des fonds, il a remis au caissier des pièces justificatives.

Sur la proposition du citoyen Faure, l'assemblée décide que tous les documents ayant trait à la partie financière seront, après la vérification, imprimés et envoyés à chaque syndicat.

Le citoyen Péronin parle ensuite des dissentiments qui existent entre la municipalité et la Bourse du Travail, à la suite du refus opposé par cette dernière à une demande de local, formée par le syndicat mixte l'Union des corroyeurs, chevriers, maroquiniers indépendants.

Ce refus était motivé par ce fait que l'association en question était composée de patrons et d'ouvriers, et que le règlement de la Bourse du Travail interdit à l'article 1er : « Les syndicats ouvriers ont seuls accès à la Bourse du Travail. »

En acceptant les demandeurs on aurait commis une illégalité. Les 65 syndicats adhérents à la Bourse ont refusé d'accéder au désir des indépendants ; ceux-ci ont insisté, réclamé à la municipalité qui a pris leur défense.

L'orateur lit un long rapport qui conclut à la non acceptation de la corporation en question. Ce rapport est adopté à l'unanimité et l'assemblée consulte le maire de réserver sa décision, dans le cas où la municipalité voudrait contraindre l'administration de la Bourse à donner un local aux indépendants.

Le citoyen Rochet lit un long rapport énumérant les travaux qui se sont accomplis à la Bourse du Travail, depuis son ouverture jusqu'à ce jour. Sur la proposition du président, les conclusions de ce rapport sont adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

ACCIDENT A LA MULATIERE

Trois enfants noyés

Un terrible accident, qui jette dans le désespoir deux honnêtes familles d'Oullins, s'est produit hier matin, à 10 heures, vers le barrage de la Mulatière, au confluent de la Saône et du Rhône.

Trois enfants, les frères Barthélemy et Guillaume Manger, âgés de 13 et 10 ans, et le jeune Caillot, âgé de 12 ans, se sont noyés, en se baignant, dans les circonstances que nous allons raconter.

Le Drame Depuis une dizaine d'années M. Manger père, qui est fermier à Oullins, chemin du Petit-Revolet, 5, avait continué d'apporter, tous les jeudis et tous les dimanches, une provision de fromages dans un restaurant du quai de la Mulatière, tenu aujourd'hui par M. Péricat.

Hier matin, les deux fils de M. Manger se rendirent, comme d'ordinaire, à ce restaurant, accompagnés d'un de leurs camarades nommé Caillot, dont les parents habitent rue de la Sarr, 26, non loin du domicile des époux Manger.

En s'en retournant, les trois enfants passaient devant le barrage, lorsque Barthélemy Manger proposa à son frère et à Caillot de venir se baigner avec lui.

Ceux-ci, qui ne savaient pas nager, refusèrent d'abord, mais quand ils virent leur aîné gagner le large en riant le leur courailler, ils se dévotèrent et se jetèrent dans la Saône, un peu en amont du barrage.

Tout à coup, pendant quelques instants, tout à coup le jeune Caillot, perdant pied, se mit à crier au secours, tandis que Guillaume Manger, qui se trouvait près de lui, essayait vainement de regagner le bord.

Barthélemy nageait toujours au loin. Une femme fut criant : « Eh ! petit, tes camarades qui se noient ! » En effet, Caillot et le jeune Manger venaient de disparaître.

Barthélemy essaya alors de revenir vers l'endroit où se trouvaient tout à l'heure son frère et son camarade, mais soit qu'il fut paralysé par la terreur, soit pour toute autre cause, les spectateurs de la scène le virent se débattre quelques instants au-dessus des flots, puis s'enlorgner brusquement, sans qu'il fut possible de lui porter secours.

Les recherches Immédiatement, quelques citoyens, témoins du drame, coururent dans une verrerie

voisine et à la maison du barrage pour demander une barque, tandis que d'autres allaient prévenir M. Combes, maire de la Mulatière, qui se transporta aussitôt sur les lieux.

M. Givoisset, conducteur des ponts-et-chaussées, délégué un de ses hommes nommé Genève, pour opérer les premières recherches, muni d'un scaphandre ; mais tout fut inutile. Les cadavres des trois jeunes gens ne purent être retrouvés.

On pensa qu'ils auront été jetés au loin par les remous occasionnés, à 14 heures du matin, par le passage d'un bateau à vapeur. Pendant toute l'après-midi, une foule nombreuse n'a cessé de stationner sur le quai. Les parents des victimes de ce triste drame assistaient avec anxiété aux recherches. Leur douleur faisait peine à voir.

A l'heure où nous quittons les lieux de l'accident, de courageux citoyens continuèrent à explorer les bas-fonds de la Saône et du Rhône, qui n'atteignent pas à cet endroit moins de 7 à 8 mètres de profondeur.

Les recherches, continuées dans la soirée, avec une ardeur et un dévouement au-dessus de tout éloge, par le service des ponts-et-chaussées, ont amené la découverte de deux des cadavres. Ce sont ceux de Barthélemy Manger et de Caillot.

Quant au corps du jeune Guillaume, bien qu'il ait été aperçu à plusieurs reprises, il a été impossible de le récupérer.

Les cadavres de Caillot et de l'aîné des frères Manger ont été transportés aux domiciles des parents, escortés par une foule nombreuse, tout émue par cette terrible catastrophe.

UN AGENT ATTAQUÉ

Quatre Arrestations

L'avant-dernière nuit, un employé du chemin de fer, M. Joublot, aperçu, en rentrant chez lui, un individu à mine suspecte, qui rôdait autour de sa maison.

Après avoir retourné à demi sa porte d'entrée, M. Joublot attendit quelques instants en grottant l'inconnu.

N'obtenant que son courage, M. Joublot sortit de son observatoire et courut au secours de l'homme, qui n'était autre qu'un agent du service de la sûreté, nommé Bellemain.

A eux deux, ils eurent facilement raison de l'agresseur, auquel ils intimèrent l'ordre de les suivre au poste de police.

A peine les trois hommes avaient-ils fait vingt pas dans la rue qu'ils furent entourés par une bande de rôdeurs, camarades du malandrin, lesquels sommèrent l'agent d'avoir à lâcher son prisonnier.

Sur son refus, toute la bande se rua sur Joublot et Bellemain, et les terrassa, non sans les avoir violemment frappés à coups de pied et à coups de poing.

L'agent Bellemain, qui avait reçu, dans le bas-ventre, des contusions assez graves, dut renoncer à la lutte et rentrer chez lui. Mais le lendemain matin il se présentait, avec quelques-uns de ses collègues, au n° 180 de la grande-rue de la Guillotière et mettait en état d'arrestation quatre de ses principaux agresseurs. Ce sont les nommés G..., âgé de 21 ans ; les frères G..., âgés de 19 et 21 ans, et enfin le nommé L..., âgé de 27 ans.

Ces quatre chenapans ont été écroués à la disposition du procureur de la République.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Vendredi 3 juillet, 184<sup>e</sup> jour de l'année.

Lune : dernier quartier, le 28 juin ; nouvelle, le 6 juillet. Soleil : lever, à h. 01 ; coucher, 8 h. 04.

Funérailles du citoyen Michaud. — Malgré une pluie battante, deux mille personnes environ assistaient, hier, aux obsèques de M. André Michaud, conseiller municipal de la Mulatière.

Le conseil d'Etat porté par des membres de la 6<sup>e</sup> société de secours mutuels, dont le défunt faisait partie.

Dans le cartage, nous avons remarqué MM. Berthier et Mauriat, droguistes, rue Childebert, 5, est mort subitement, dans le magasin de ses patrons, hier, à 6 heures du soir.

Un médecin, appelé en toute hâte, a constaté que Rigollet avait succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante.

Le cadavre du malheureux a été transporté, sur une civière, à son domicile, situé rue Montessieu, 27.

Un joli couple. — Mlle Bourgeois, lingère, rue Lainerie, 10, avait comme locataire un sieur Claude Laboret, âgé de 47 ans, et sa maîtresse, la femme Charvet, âgée de 43 ans.

Hier, le couple, profitant de l'absence de cette dame, fractura un meuble de sa chambre et prit la fuite avec une somme de 680 francs, contenue dans un tiroir.

M. Schlessinger, commissaire de police du quartier Pierre-Scize, se mit aussitôt à la recherche des coupables, qui furent trouvés, dans la soirée, couchés à l'hôtel des Voyageurs, rue Mercière, 80, où ils s'étaient fait inscrire sous les faux noms de Jules Foch et Marie Gagnard.

Les agents les fouillèrent aussitôt et trouvèrent sur Laboret une somme de 103 francs et, sur la femme Charvet, 130 francs.

Les 427 francs manquants avaient été dépensés par le couple à divers achats d'objets de toilette.

Les deux voleurs ont été écroués.

Disparition. — Un jeune homme de 21 ans, Clocher dit Germon, tisseur, demeurant chez ses parents, rue de l'Alma, 7, a disparu depuis le 29 juin.

Comme il était d'un caractère taciturne, sa famille craint qu'il n'ait tenté à ses jours.

Voici son signalement : taille moyenne, cheveux châtains, petite moustache, teint pâle, glandes au cou, près de l'oreille gauche. Il était vêtu, au moment de son départ, d'un complet en drap noir, d'une chemise en calicot, marquée C. J. M., et coiffé d'un chapeau melon.

Vol de linge. — On a arrêté, hier, un sieur Germain, âgé de 28 ans, employé au faitage lyonnais, rue Sainte-Catherine, 13, sous l'inculpation de vol de linge, commis avec effraction, au préjudice de M. Caillot, froiteur, rue de l'Hôtel-de-Ville, 100.

Conduit à la permanence, Germain a été gardé par M. Lafond, commissaire de service, à la disposition de M. Polu, son collègue du quartier de la Bourse, chargé de l'enquête.

Chute grave. — Un maçon, M. Léger Andrieux, âgé de 40 ans, demeurant rue Molière, 154, est tombé, dans l'après-midi d'hier, d'une hauteur de 3 mètres, dans les caves d'une maison en construction, située cours Gambetta, 60.

Relévé avec des contusions aux reins, le blessé a été conduit à la pharmacie Treppe, et de là, à l'Hôtel-Dieu, où il a été admis d'urgence.

Concert des Ambassadeurs. — C'est avec le plus vif plaisir que nous informons nos lecteurs de l'ouverture prochaine du « Concert des Ambassadeurs », qui émigre à la grande brasserie des Chemins de fer, 12, cours du Midi. Les administrateurs ne pouvaient choisir un meilleur emplacement, tous nos vœux pour la bonne réussite de ce charmant concert d'être que bien des lyonnais regrettaient et qui, semblable au Phénix, ressuscite de ses cendres.

Concerts-Bellecour. — Aujourd'hui vendredi, à huit heures et demie, première grande fête artistique avec chant, avec le concours de Mlle Berthet, qui se fera entendre dans le grand air de *Arville*, de Gounod.

On sait que Mlle Berthet est une ancienne élève de notre conservatoire qui nous revient après une brillante saison au théâtre de Montpellier où elle était engagée comme chanteuse légère.

On aura également le plaisir d'entendre, ce soir, M. Ch. Fargues dans un solo de hautbois dans une grande fantaisie sur la *Traviata*, de Lalliet. M. Fargues ne s'est pas fait entendre en public depuis qu'il a quitté notre orchestre du Grand-Théâtre, il y a plus d'un an. Ce sera donc une trop rare bonne fortune pour les admirateurs de cet excellent artiste.

Une fin prévue Sans être absolument exacte, la nouvelle que nous annonçons avant-hier avait cependant un fond de vérité. Nous sommes en face non d'une faillite, mais d'une réalisation d'actif forcée ; dans quelques jours la place de Lyon comptera une grande maison de nouveautés de moins. Le 31 juillet, les magasins *à la Ville de Lyon* seront fermés ; on dit même que les locaux sont loués à une importante administration de Paris.

Les liquidateurs s'occupent activement de l'écoulement du stock : les marchandises qu'on évaluait à plus de 400,000 fr., estimées à dire d'expert, ont été divisées par séries et réduites à la moitié et même au quart de leur prix coûtant. C'est une grosse perte à subir par les intéressés, mais nécessité oblige.

Lundi 6 juillet aura lieu la mise en vente de la 1<sup>re</sup> série.

LES MÉDICAMENTS frais, bons et pas chers, se trouvent toujours à la Grande Pharmacie du Serpent, Lyon, 32, rue Lanterne.

Harmonie du cinquième arrondissement. — A l'occasion de l'ouverture du dimanche prochain, à 2 heures, palais de la Bourse, les membres exécutants sont prévus pour la répétition de ce soir aura lieu à 8 h. 1/2.

Libre pensée. — Réunion mensuelle à 8 heures précises du soir, café Marcellin, avenue de Stas, 108.

LES MÉDICAMENTS frais, bons et pas chers, se trouvent toujours à la Grande Pharmacie du Serpent, Lyon, 32, rue Lanterne.

Harmonie du cinquième arrondissement. — A l'occasion de l'ouverture du dimanche prochain, à 2 heures, palais de la Bourse, les membres exécutants sont prévus pour la répétition de ce soir aura lieu à 8 h. 1/2.

Libre pensée. — Réunion mensuelle à 8 heures précises du soir, café Marcellin, avenue de Stas, 108.

LES MÉDICAMENTS frais, bons et pas chers, se trouvent toujours à la Grande Pharmacie du Serpent, Lyon, 32, rue Lanterne.

Harmonie du cinquième arrondissement. — A l'occasion de l'ouverture du dimanche prochain, à 2 heures, palais de la Bourse, les membres exécutants sont prévus pour la répétition de ce soir aura lieu à 8 h. 1/2.

Libre pensée. — Réunion mensuelle à 8 heures précises du soir, café Marcellin, avenue de Stas, 108.

LES MÉDICAMENTS frais, bons et pas chers, se trouvent toujours à la Grande Pharmacie du Serpent, Lyon, 32, rue Lanterne.

Harmonie du cinquième arrondissement. — A l'occasion de l'ouverture du dimanche prochain, à 2 heures, palais de la Bourse, les membres exécutants sont prévus pour la répétition de ce soir aura lieu à 8 h. 1/2.

Libre pensée. — Réunion mensuelle à 8 heures précises du soir, café Marcellin, avenue de Stas, 108.

LES MÉDICAMENTS frais, bons et pas chers, se trouvent toujours à la Grande Pharmacie du Serpent, Lyon, 32, rue Lanterne.

Harmonie du cinquième arrondissement. — A l'occasion de l'ouverture du dimanche prochain, à 2 heures, palais de la Bourse, les membres exécutants sont prévus pour la répétition de ce soir aura lieu à 8 h. 1/2.

Libre pensée. — Réunion mensuelle à 8 heures précises du soir, café Marcellin, avenue de Stas, 108.

LES MÉDICAMENTS frais, bons et pas chers, se trouvent toujours à la Grande Pharmacie du Serpent, Lyon, 32, rue Lanterne.

Harmonie du cinquième arrondissement. — A l'occasion de l'ouverture du dimanche prochain, à 2 heures, palais de la Bourse, les membres exécutants sont prévus pour la répétition de ce soir aura lieu à 8 h. 1/2.

Libre pensée. — Réunion mensuelle à 8 heures précises du soir, café Marcellin, avenue de Stas, 108.

LES MÉDICAMENTS frais, bons et pas chers, se trouvent toujours à la Grande Pharmacie du Serpent, Lyon, 32, rue Lanterne.

Harmonie du cinquième arrondissement. — A l'occasion de l'ouverture du dimanche prochain, à 2 heures, palais de la Bourse, les membres exécutants sont prévus pour la répétition de ce soir aura lieu à 8 h. 1/2.

Libre pensée. — Réunion mensuelle à 8 heures précises du soir, café Marcellin, avenue de Stas, 108.

LES MÉDICAMENTS frais, bons et pas chers, se trouvent toujours à la Grande Pharmacie du Serpent, Lyon, 32, rue Lanterne.

Harmonie du cinquième arrondissement. — A l'occasion de l'ouverture du dimanche prochain, à 2 heures, palais de la Bourse, les membres exécutants sont prévus pour la répétition de ce soir aura lieu à 8 h. 1/2.

Libre pensée. — Réunion mensuelle à 8 heures précises du soir, café Marcellin, avenue de Stas, 108.

LES MÉDICAMENTS frais, bons et pas chers, se trouvent toujours à la Grande Pharmacie du Serpent, Lyon, 32, rue Lanterne.

Harmonie du cinquième arrondissement. — A l'occasion de l'ouverture du dimanche prochain, à 2 heures, palais de la Bourse,

ETAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS
Premier arrondissement. — Gaudin Auguste, 4 mois, r. Parville, 11, f. 4 h. s. — Garnier Louis, sculpt., 62 ans, r. Terme, 7, f. 6 h. s.
Deuxième arrondissement. — Borne Maurice, 2 ans, c. Suchet, 27, f. 6 h. m. — Veuve Souchon, née Lièvre, 78 ans, église d'Ainay, f. 9 h. m.
Troisième arrondissement. — Breyton Amédée, repasseuse, 67 ans, r. Villardière, 41, f. 6 h. s.
Quatrième arrondissement. — Cluzon Antoine, maçon, 38 ans, hôpital, f. 2 h. s.
Cinquième arrondissement. — Veuve Savin, née Barney, couturière, 41 ans, r. Bellière, 10, f. 4 h. s.
Sixième arrondissement. — Perlet Georges, 14 mois, r. Bossuet, 92, f. 6 h. m.
Septième arrondissement. — Dupont Pierre, 18 jours, r. d'Inkermann, 40, f. 2 h. s.
Nous rappelons aux Sociétés patriotiques, de tir, gymnastiques, natation, aux Sociétés littéraires et musicales, aux organisations de mutualité, aux Syndicats et aux Comités politiques, que l'Echo de Lyon insérera toujours avec plaisir toutes leurs communications et documents.

BOURSE DE LYON

Table with columns: FONDS D'ÉTAT, OBLIGATIONS, and various financial data for Lyon.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE, TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE, and various financial data for Paris.

APRÈS BOURSE

Table with columns: COURS DES VALEURS EN BANQUE, ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial data.

CONDITION DES SOIES DE LYON

Table with columns: Nombre, SORTES, and various data for silk conditions.

Advertisement for Pulvérisateur L'ECLAIR Vermorel, including text about its use and contact information.

Advertisement for ODDOUX & Co, Entrepreneurs à Lyon, Concessionnaires de la DÉMOLITION DU QUARTIER GROLÉE.

Advertisement for LOTERIE ARTISTIQUE, Du Peintre Jules GARNIER, TIRAGE PROCHAIN.

Advertisement for PETITE MAISON, indépendante et meublée, près ville, et campagne.

Advertisement for VICTOR DUPRÉ, 69, Rue Tronchet, LYON, Fabrique d'Abat-Jour.

Advertisement for SELS NATURELS, Obtenus par évaporation, PURGATIFS DÉCONGESTIONNANTS.

Advertisement for BAINS DE LA RUE CONSTANTINE, 20, Lyon.

Advertisement for DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS, Impression d'affiches, Circulaires, Prospectus.

Advertisement for GRAINETIERS-MEUNIERS-BOULANGERS, Il est de votre intérêt, A. GODARD, Administrateur-Gérant.

Advertisement for OPÉRATIONS DE BOURSE, SANS COURTAJES.

Advertisement for Lampe de Poche « Cartouche Lebel », à 0,30 pièce et 0,20 rendu franco.

Advertisement for SALSEPAREILLE QUET, Sous forme d'un SIROP agréable, LE MEILLEUR DÉPURATIF.

Advertisement for L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER, de Paris à Lyon et à la Méditerranée, LE WAGON.

Advertisement for CONCERTS BELLECOUR, Tous les Soirs, à huit heures, GRAND CONCERT, LE MARDI & LE VENDREDI, GRANDE FÊTE ARTISTIQUE.

Advertisement for LA MAISON DU BARBIER, PAR LUDOVIC JOHANNE.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 3 Juillet (9)
A plusieurs reprises, les voisins du voyageur qui avait déclaré se nommer Germain Pilon avaient cherché à nouer conversation, mais le jeune étudiant avait à peine répondu par de brefs monosyllabes.

riant de l'embarras et du ravissement de son soldat.
— C'est-à-dire, mon lieutenant, que j'ai l'estomac dans les talons!
Le joyeux drille était mieux là qu'à l'officier.

subordonnés, une confiance réciproque et familière qui, sans relâcher les liens de la discipline, rapprochait les distances et éveillait les sympathies personnelles.

à pèlerine, chapeau évasé à bords larges et relevés.
— Il me semble, mon lieutenant, dit Landrin, que ces deux particuliers sont un peu curieux.

Il crut entendre prononcer ces mots:
— « Nous rejoindrons l'officier avant d'arriver à Auch. »
Auch! Mais c'était là que se rendait le lieutenant de Savignac!